L'ESTUAIRE DE LA SEINE : DES PROJETS AUX INTÉRÊTS DIVERGENTS

par Loïc **Guezennec**[1]

- L'aménagement de Port 2000 à proximité immédiate d'une des plus grandes réserves naturelles nationale de France empiète sur une partie de la zone de protection spéciale « Estuaire et marais de la Basse Seine ». Les conséquences majeures ont été de détruire le principal reposoir de pleine mer pour les limicoles et d'autres espèces d'oiseaux d'eau et d'aggraver les perturbations du fonctionnement hydro-sédimentaire de l'estuaire. Des mesures compensatoires et d'accompagnement ont été réalisées dans le but de réduire l'impact du projet de Port 2000 sur les habitats et les espèces. Ces mesures n'ont donné qu'en partie satisfaction…

- Le Grand Port Maritime du Havre a décidé de poursuivre le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre. Il est projeté de créer un nouveau canal fluvial reliant le Grand canal du Havre au Canal de Tancarville, d'une largeur de 120 mètres et d'une profondeur de 5 mètres, adapté au trafic de grands gabarits. Plusieurs variantes sont proposées, mais le projet aura des conséquences tant sur la Réserve naturelle que sur l'agriculture exploitant les prairies humides de l'estuaire. Ce projet suscite donc de vives contestations de la part des associations et des agriculteurs.

- Pour assurer le maintien des activités du Port de Rouen, il est nécessaire de permettre l'accès à des navires de plus grand tirant d'eau. On envisage donc de surcreuser le chenal, notamment en arasant des hauts fonds. La question de l'impact de cet aménagement, ainsi que du devenir des extractions de sédiments qui en résultent, ainsi que des extractions de sédiments liés à l'entretien du chenal, est posée.

- L'accroissement du trafic de containers pose le problème de l'acheminement des marchandises vers la région parisienne. A l'heure actuelle il n'y a guère que le transport routier pour assurer ce transfert même si le transport fluvial se développe. Le réseau ferré est notoirement sous développé et on étudie la possibilité de créer une ligne à grande vitesse entre Paris, Rouen et Le Havre qui libérerait la ligne actuelle pour le fret.

- L'application de la Directive cadre européenne sur l'eau concernant les masses d'eau fortement modifiées, oblige à améliorer la qualité des eaux et des milieux de l'estuaire. La mise en œuvre de la station d'Achères a permis de traiter plus efficacement les eaux usées. La question de la restauration des milieux est actuellement l'objet de débats et de projets.

- Projet de **classement des boucles de la Seine** au titre des sites. Cette démarche, conduite par l'Etat se déclinera boucle par boucle, en commençant par la boucle de Roumare , puis en

[1] Directeur du GIP Seine Aval

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2011. Séance du 26 janvier 2011.

remontant le fleuve depuis le marais Vernier. Ce classement suscite une forte levée de bouclier de la part de la plupart des acteurs économiques du territoire qui craignent le gel de tout développement dans la vallée de la Seine une fois les boucles classées. Ce projet de classement a été présenté comme indissociable des projets de creusement du chenal et de la restauration des berges par le préfet de Haute-Normandie…

- Enfin, la question de la vulnérabilité des milieux côtiers aux évènements extrêmes pouvant survenir dans le cadre des changements climatiques est posée. Le risque d'inondation en particulier est devenu un objet de préoccupation, comme la tempête Xynthia nous l'a rappelé. Plus généralement, une réflexion est engagées sur les conséquences hydrologiques et sédimentaires d'un changement climatique associant remontée du niveau des eaux et baisse des débits.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2011. Séance du 26 janvier 2011.